

tant de la contre-passation du montant mis de côté par la Société, les années précédentes, au titre de la dépréciation de propriétés qui ont maintenant été vendues.

Droits, licences et permis

Pendant l'année financière les recettes recueillies au titre des droits, licences et permis se sont élevées à 26 millions, au regard de 19 millions l'an dernier.

Le montant de ces recettes comprend 9 millions perçus par le ministère des Transports; il s'agissait surtout de frais d'atterrissage d'avions, de loyers de hangars et d'autres frais divers de location. Il comprend en outre 6 millions perçus par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en loyers sur les terrains pétrolifères dans les Territoires du Nord-Ouest.

Lingots et frappe

Les recettes ici en cause proviennent des opérations de la Monnaie royale canadienne et comprennent le titrage, l'affinage et les frais de manutention, ainsi que le profit net sur la frappe et les travaux d'affinage.

Prime, escompte et change

Sous cette rubrique figurent les primes et escomptes afférents à l'achat de devises étrangères. Les transactions de l'année financière courante ont donné un crédit net de 2 millions au poste des recettes, comparativement à un million l'année précédente.

Autres recettes non fiscales

Les recettes de cette source se sont chiffrées par 4 millions de dollars comparativement à 5 millions en 1957-1958.

(3) COMPARAISON ENTRE LES RECETTES RÉELLES ET LES PRÉVISIONS

Le montant des recettes prévues pour 1958-1959 dans l'exposé budgétaire du 17 juin 1958 était de 4,652 millions. Le 13 août 1958, le ministre des Finances a déclaré que, par suite de nouvelles exonérations de la taxe de vente, prévues dans les modifications apportées à la Loi sur la taxe d'accise, le montant des recettes prévues serait réduit à 4,650 millions de dollars.

Il est maintenant prévu que les recettes budgétaires pour l'année financière seront de 4,770 millions, soit 120 millions de plus que le montant prévu. Ce dépassement d'environ 3 p. 100 des prévisions budgétaires atteste que les conditions économiques pour l'année, calculées d'après le produit national brut, ont été un peu meilleures que celles qui avaient servi de base aux prévisions des recettes.

Le tableau suivant indique dans quelle mesure les recettes réelles de 1958-1959, suivant les estimations actuelles, se sont écartées des prévisions budgétaires.